

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 28 juin 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMAN Frédéric; ANDRIANTAVY Anne-Sophie; BARTHELET Catherine; BESANCON Jean-Noël; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CAULET Claudine; CURIE Pascal; DEVESA Cyril; FALCINELLA Béatrice; GALLIOT Gérard; GALLIOU Françoise; GUYEN Yves; HUOT Daniel; JAVAUX Thomas; LAIDIE Franck; LEGAIN Olivier; LEMERCIER Myriam; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; LORIGUET Alain; LOYAT Michel; MAILLOT Elsa; POISSENOT Danielle; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; STHAL Rémi; VIGNOT Anne; THIEBAUT Catherine

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique

C.C.P.O : DUCRET Sylvain; MAMET Gérard; PROST Jean-Paul

C.C.V.M : MARCHAL François; MORALES Roland

C.C.V.S.V : AUBRY Didier; DUPONT Marc; PATUROT Léon

C.C.V.A : PIQUARD Charles

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André; DUCHEZEAU Pascal; FELICE Alain et son suppléant BAVERL Julie; FELT Marcel; FIETIER Vincent; LINDECKER Cédric; WANLIN Sylvie

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude

C.C.V.A : BRULET Daniel; HERANNEY François;

Secrétaire de séance : GALLIOT Gérard

Procuration de vote :

Mandants : FELICE Alain; HERANNEY François; BRULET Daniel; MENESTRIER Jean-François

Mandataires : DUCRET Sylvain; PIQUARD Charles; JAVAUX Thomas; RUTKOWSKI Serge

2 A. DECISION BUDGETAIRE 2016 MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : J.M. BOUSSET, Vice-Président

Rappel : le SYBERT vote son budget au niveau du chapitre budgétaire. La structuration par activité est une modalité analytique permettant d'évaluer les activités et de déterminer leur niveau de contributions et de tarifs respectifs.

Réglementairement, tout virement au sein d'un même chapitre budgétaire est donc possible au cours de l'exercice sans délibération, *indépendamment des activités analytiques* ; seuls les transferts entre chapitres et sections différents doivent être prévus dans une délibération budgétaire.

Dans ce contexte, la présente proposition de Décision Budgétaire Modificative n°2 permet de compléter des chapitres et/ou de procéder à des transferts entre chapitre. Elle est complétée « en interne » par des virements de crédits, au sein d'un même chapitre mais entre deux activités.

De fait, dans les tableaux annexes, les équilibres budgétaires peuvent parfois ne pas être respectés, à la marge, activité par activité, mais l'équilibre global, et par section, est impératif. L'équilibre par activité, notamment en fonctionnement, doit s'apprécier sur plusieurs exercices.

Outre les virements entre activités qui seront réalisés en dehors de la Décision Modificative, il est proposé de :

1. Rectifier l'imputation de dépenses liées au GER de l'usine d'incinération inscrites par erreur en fonctionnement en 2015,
2. Réaffecter les crédits prévus au titre de l'avenant n°3 du marché d'exploitation de l'usine d'incinération en investissement et non en fonctionnement,
3. Annuler et réémettre des titres de recettes de 2015 suite à une analyse fine des problématiques de TVA sur les ventes de matières,
4. Procéder à des transferts de crédits entre chapitres sans modification du montant de la section à ce titre
5. Ouvrir et compléter des crédits en vue des études et des travaux d'extension des locaux du Pôle de Valorisation des Déchets.

1. Rectification de dépenses liées au GER de l'usine d'incinération inscrites par erreur en fonctionnement en 2015.

Le marché d'exploitation de l'usine d'incinération prévoit un paiement de prestations à inscrire en fonctionnement (exploitation de l'équipement dont traitement des mâchefers) et le paiement mensuel du GER « gros entretien renouvellement » des équipements de l'usine à inscrire en investissement. Par des mentions non explicites sur les factures de 2015, certaines factures du GER ont été inscrites par erreur en fonctionnement ; il s'agit de les réinscrire en investissement en vue d'un amortissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- 773 « mandats annulés sur exercices antérieurs » - activité Incinération 803 : + 355 039,27 € arrondi à 355 100 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 2317 « immobilisations en cours – reçues à titre d'une mise à disposition » - activités Incinération 803 : + 355 039,27 € arrondi à 355 100 €

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera réalisé par une augmentation de l'autofinancement en dépense de fonctionnement et recette d'investissement pour couvrir la « nouvelle » dépense d'investissement déjà réglée en 2015.

2. Réaffectation des crédits prévus à l'avenant n°3 au marché d'exploitation de l'usine d'incinération en investissement

Dans le cadre du budget supplémentaire au budget 2016, un complément de crédits de 460 000 € a été inscrit en dépense de fonctionnement au titre d'un avenant n°3 au marché d'exploitation de l'usine d'incinération.

Or, outre l'exploitation de l'usine, ce marché rémunère également l'entretien de l'usine et à ce titre, les dépenses de gros entretien renouvellement (GER)

Ainsi, au regard de l'objet de l'avenant, l'augmentation ponctuelle du montant du marché concerné le GER et spécifiquement le GER « OMR » et s'inscrit dans l'article 3.4.4 du CCAP du marché, relatif aux modalités de réexamen de la rémunération et 2.13.3 du CCTP.

Il répond, d'une part, à une modification significative des conditions d'exploitation, à la demande du SYBERT dans le cadre du maintien du fonctionnement à moyen terme de la ligne de 1976 et des changements de PCI et propose des améliorations notables sur des équipements (technologie plus performante).

De fait, il s'agit de réaffecter la somme prévue en fonctionnement en section d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 611 « prestations de services » - activité 803 « Incinération » : - 460 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 2317 « immobilisations en cours – reçues à titre d'une mise à disposition » - activité 803 « Incinération » : + 460 000 €

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera réalisé par une augmentation de l'autofinancement en dépense de fonctionnement et recette d'investissement pour couvrir la « nouvelle » dépense d'investissement 2016.

3. Annulation et réémission de titres de recettes de 2015 suite à une analyse plus fine des modalités d'application de la TVA.

En fonction de la nature du preneur des ventes de déchets issus du tri (immatriculation à la TVA ou non, français ou autre européen, cas particulier des ventes de plastiques), les modalités d'application de la TVA sur la vente de matières sont différentes.

Dans ce contexte, il est nécessaire de procéder à des régularisations sur exercices antérieurs en annulant des titres de recettes et en les émettant conformément aux règles de TVA applicables en la matière.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » - activité 804 « Tri » : + 550 000 €
- 7078 « ventes – autres marchandises » - activité 804 « Tri » : + 550 000 €

4. Crédits complémentaires équilibrés par des réductions de crédits sur d'autres chapitres (transferts de crédits)

- a. En l'absence de rattachement à l'exercice 2015 de la subvention versée à TRIVIAL COMPOST, le solde de celle-ci a été prélevé sur les crédits 2016 ; il s'agit de compléter ces crédits pour couvrir la subvention 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 6574 « subventions de fonctionnement – organismes privés » - activité 807 « Valorisation organique - compostage » : + 15 000 €
- 611 « prestations de service » - activité 807 « Valorisation organique - compostage » : - 15 000 €
- b. Par délibération du 5 avril 2016, le SYBERT a attribué une subvention de 3 000 € au Cluster Eco chantier de la FBTP de Franche Comté pour le développement d'un outil cartographique sur les zones d'emploi potentiel des mâchefers. Cette dépense doit être inscrite au budget 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 611 « prestations de services » - activité 803 « Incinération » : - 3 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 6574 « subventions de fonctionnement – organismes privés » - activité 803 « Incinération » : + 3 000 €

- c. Le SYBERT s'associe à d'autres collectivités comtoises pour acheter les droits d'exploitation d'un court métrage sur le compostage (mutualisation et négociation des droits à un tarif avantageux). Le SYBERT achètera les droits à l'ASCOMADE qui a piloté et coordonné l'achat commun pour le compte des collectivités pour une durée de 5 ans.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 60632 « fournitures de petit équipement » - activité 802 « Prévention » : - 2 245 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 2051 « concessions et droits similaires » - activité 802 « Prévention » : + 2 245 €

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera réalisé par une augmentation de l'autofinancement en dépense de fonctionnement et recette d'investissement pour couvrir la « nouvelle » dépense d'investissement 2016.

5. Ouverture de crédits au titre des études et prestations préalables aux opérations d'extension des locaux du Pôle de Valorisation des Déchets et complément au titre des travaux sur les vestiaires de l'usine d'incinération.

Au budget 2016, le SYBERT avait inscrit des crédits en vue de l'installation de nouveaux vestiaires au sein du site de l'usine d'incinération pour 75 000 €. Cependant, la consultation lancée pour cette opération a été déclarée infructueuse au regard de l'écart entre le montant de l'estimation des travaux et les offres reçues.

Dans un rapport connexe est donc présenté un nouveau projet actualisé ainsi qu'un projet d'extension des locaux du Pôle de Valorisation des Déchets.

Il est ici proposé de compléter le montant des travaux de vestiaires de l'usine (160 K€ au lieu de 75 K€) et de prévoir le montant des études et assistances à maîtrise d'ouvrage commune aux deux opérations (90 K€)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 2317 « Travaux en cours sur immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition » - activité « Incinération » : + 85 000 €

2313 « Travaux en cours sur constructions » - activité « Administration Générale » :
+ 90 000 €.

**Récapitulatif : définition de l'équilibre budgétaire de la Décision budgétaire
Modificative**

Au regard des propositions ci-dessus, il est proposé un équilibre de la Décision Modificative
suivant :

- Dépenses de fonctionnement (hors autofinancement) : + 87 755 €
- Recettes de fonctionnement : + 905 100,00 €
- Virement vers la section d'investissement (autofinancement) : + 817 345 €

- Dépenses d'investissement : + 992 345,00 €
- Recettes d'investissement : + 0,00 €
- Recours prévisionnel à l'emprunt : + 175 000 € portant ainsi à 3 368 094,24 € (soit
14,68€ par habitant)

*La mobilisation effective d'un emprunt et la définition de son montant reposeront sur une
simulation de Compte Administratif 2016 en toute fin d'exercice.*

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette
proposition de Décision Budgétaire Modificative n°2 (après le vote du Budget
Supplémentaire valant Décision Modificative n°1) de l'exercice 2016.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 JUL. 2016



Contrôle de légalité

**ANNEXE : EQUILIBRE BUDGETAIRE 2016 APRES DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET TOTAL 2016 CONSOLIDE		
	Budget 2016 dont BS	Proposition DM 2	Budget consolidé
011 - Charges à caractère général	11 457 051,00	-480 245,00	10 976 806,00
012 - Charges de personnel	2 129 938,00	0,00	2 129 938,00
022 - Dépenses imprévues	47 900,00	0,00	47 900,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 265 428,00	0,00	3 265 428,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 314 130,00	18 000,00	4 332 130,00
66 - charges financières (intérêts)	593 570,00	550 000,00	1 143 570,00
67 - charges exceptionnelles	70 800,00	0,00	70 800,00
68 - provisions	395 211,00	0,00	395 211,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	8 307,00	817 345,00	825 652,00
TOTAL SECTION	22 282 335,00	905 100,00	23 187 435,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET TOTAL 2016 CONSOLIDE		
	Budget 2016 dont BS	Proposition DM 2	Budget consolidé
002 - Excédent antérieur reporté	700 000,00	0,00	700 000,00
70 - Produits des services	4 989 989,00	550 000,00	5 539 989,00
73 - Impôts et taxes	194 110,00	0,00	194 110,00
74 - Participations	16 148 945,00	0,00	16 148 945,00
76 - Produits financiers	3 000,00	0,00	3 000,00
77 - Produits exceptionnels	2 000,00	355 100,00	357 100,00
042 - Amortissement des subventions	244 291,00	0,00	244 291,00
TOTAL SECTION	22 282 335,00	905 100,00	23 187 435,00

**ANNEXE : EQUILIBRE BUDGETAIRE 2016 APRES DM
SECTION D'INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET TOTAL 2016 CONSOLIDE		
	Budget 2016 dont BS	Proposition DM 2	Budget consolidé
001 - Solde d'investissement reporté	144 338,24	0,00	144 338,24
20 - Immobilisations incorporelles	298 714,58	2 245,00	300 959,58
204 - Subventions versées	4 900,00	0,00	4 900,00
21 - Immobilisations corporelles	4 575 668,32	0,00	4 575 668,32
23 - Immobilisations en cours	1 391 453,06	990 100,00	2 381 553,06
020 - Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	50 000,00
040 - Amortissement des subventions	244 291,00	0,00	244 291,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 165 000,00	0,00	2 165 000,00
27 - Autres charges financières	61 500,04	0,00	61 500,04
TOTAL SECTION	8 935 865,24	992 345,00	9 928 210,24

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET TOTAL 2016 CONSOLIDE		
	Budget 2016 dont BS	Proposition DM 2	Budget consolidé
001 - Excédent investissement reporté	0,00	0,00	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	998 717,00	0,00	998 717,00
13 - Subventions à recevoir	1 470 319,00	0,00	1 470 319,00
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	3 193 094,24	175 000,00	3 368 094,24
040 - Dotations aux amortissements	3 265 428,00	0,00	3 265 428,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	8 307,00	817 345,00	825 652,00
TOTAL SECTION	8 935 865,24	992 345,00	9 928 210,24